

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 3 DECEMBRE 2018

Membres présents : cf. liste d'émargement.

Le quorum étant atteint, Monsieur Marc FLECHER, président du conseil, ouvre la séance à 18h10.

Mme PICHON-TAMARIT assure le secrétariat.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/09/2018

Nombre de votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

2. INSTALLATION DES INSTANCES DE L'ETABLISSEMENT

Voir en annexes les listes des représentants des parents d'élèves, des enseignants, des ATSS, pour chaque instance.

Il a été voté la création d'une commission d'appel d'offre. Elle se réunira notamment pour l'appel d'offre concernant l'achat de deux machines pour la filière professionnelle pour un montant global de 391 000€. L'achat se fera via une subvention de la Région.

Nombre de votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

3. OUVERTURE DES SECTIONS SPORTIVES HANDBALL ET CYCLISME

Nombre de votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de M. RIVAUD, professeur de mathématiques.

4. DON A L'ASSOCIATION SPORTIVE

M. FLECHER (Président de l'AS) quitte momentanément la séance pour le vote d'un don de 3 000€ du lycée à l'AS.

Présentation de l'AS par M. CHAMPION, Proviseur adjoint.

M. RENAULT, enseignant d'EPS, informe les membres du CA que l'association est financée par l'unique cotisation de 25€ des adhérents et ce malgré la participation à de nombreux championnats de France. Cette subvention permettra ainsi d'aider au financement de nombreuses actions.

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

5. PRESENTATION DU BUDGET 2019 DU LYCEE

Mme REA présente les grandes lignes du budget prévisionnel du lycée pour l'année 2019.

Elle commence par rappeler les 5 principes budgétaires (annualité, unité, spécialité, universalité et sincérité) et la structure du budget : 3 services généraux (Activités Pédagogiques ; Vie de l'Elève ; Administration et Logistique) et 2 services spéciaux (Service de Restauration et d'Hébergement ; Bourses Nationales) et un service d'investissement (Opération en Capital).

M. FLECHER et Mme REA ont souhaité apporter quelques modifications quant à la présentation des services de l'AP et de l'ALO et ce pour une plus grande lisibilité mais rendant impossible la comparaison avec l'année 2018.

- Activités Pédagogiques (AP) :

5 domaines avec le souhait d'individualiser l'enseignement professionnel et technologique et l'enseignement général.

- Administration et Logistique (ALO)

4 domaines et sous division de plusieurs activités pour chaque famille de dépenses (exemples : un code d'activité pour l'assurance, un code d'activité pour l'affranchissement, etc.).

> Les recettes :

- La Dotation globale de fonctionnement de la Région de 563 144€.

Elle représente 36.37% de l'ensemble des recettes. Celle-ci est en augmentation de 3% par rapport à l'année 2018. La Région a ainsi satisfait la demande de M. FLECHER pour développer les sections sportives et tenir compte de la hausse des effectifs de la rentrée 2018.

- Autres subventions régional (Fonds d'aides à la restauration et le Fonds régional d'Investissement).

Ces deux subventions dont on ne connaît pas encore le montant pour 2019 ont donc été ouvertes à hauteur de ce que le lycée avait perçu en 2018. Un réajustement se fera en cours d'année dès les montants connus. Ces subventions représentent 33.37% des recettes.

- L'Etat dont les subventions représentent 13.73% des recettes,

ce qui peut paraître peu mais c'est sans compter les salaires des professeurs et des administratifs qui représentent un peu plus de 11 millions d'euros.

- Les ressources propres pour 7.08%,

parmi lesquelles on compte les recettes des loyers de deux appartements en COP et de 7 chambres loués à des professeurs et assistants de langues.

- La taxe d'apprentissage pour 3.88%,

ce qui représente une somme évaluée à 60 000€ par rapport à ce qui a été recettée en 2017 et 2018. Elle doit revenir exclusivement aux élèves du professionnel et technologique.

- La formation continue pour 3.15%

correspond à des fonctions du GRETA qui ont lieu au lycée et pour lequel le GRETA reverse une somme pour compenser l'utilisation des locaux du lycée, la pédagogie et les bureaux administratifs.

- Les familles pour 2.42%

correspondant à leur participation pour les voyages et sorties scolaires et la cantine et l'internat.

> Les dépenses :

Mme REA précise quelques points service par service.

- Sur l'AP : le maintien des crédits pédagogiques avec la création de code d'activités par discipline pour davantage de clarté. Les montants présentés ont été fixés lors d'une réunion avec les coordinateurs de chaque discipline.

Question de Mme JOURNAY, professeur. Elle s'interroge sur la signification de la ligne de dépenses « contrat d'objectif ». Réponse apportée par M. FLECHER sur la nécessité d'ouvrir cette ligne correspondante aux dépenses occasionnées par des actions évoquées dans la convention signée entre le Rectorat, le lycée et la Région.

Question de M. LHORISSON, représentant de la fédération des parents d'élèves FCPE, sur la ligne « mondiale des métiers » et sa signification. M. FLECHER répond qu'il s'agit de la gestion par le lycée d'un mur d'escalade qui sera installé au mondial des métiers à l'eurexpo et financé par le conseil régional, en partenariat avec la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale, de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale). Le lycée pourra ainsi promouvoir cette activité.

Question de Mme GROUTY, représentante de la fédération des parents d'élève PEEP, sur la ligne de dépenses suivante : qu'entendons nous par « insertion scolaire » et « fonds social lycée-cantine » ? Dans le cadre de

l'insertion scolaire, l'Etat finance des actions mises en place par le professeur coordonnateur de la Mission contre Le Décrochage Scolaire (MLDS), à destination des 18-20 élèves qui sont dans cette situation. Pour le fonds social lycée-cantine, les dépenses financées grâce à une subvention de l'Etat et de la Région permettent de venir en aide aux familles les plus démunies en diminuant par exemple la somme demandée pour les voyages scolaires ou en créditant leur carte de cantine. M. FLECHER précise que l'établissement accueille 22.20% d'élèves issus de CSP défavorisés. L'attribution des aides est encadrée par la mise en place de critères. Le montant de l'aide est alors discuté en commissions et géré conjointement avec l'assistante sociale du lycée qui en amont reçoit les familles et monte les dossiers.

- Sur le VE : on retrouve le domaine des aides aux familles évoquées ci-dessus, la bourse d'équipement correspondant aux équipements achetés par le lycée pour les élèves du professionnel via une subvention de la Région et la semaine « prévention-santé » qui se déroulera au mois de janvier 2019 à destination de tous les nouveaux entrants au lycée, dont les actions seront financées à hauteur de 2 500€ via une subvention Région et 840€ via un prélèvement sur fonds de roulement.

- Sur l'ALO : le plus gros poste de dépenses est le domaine de la viabilisation représentant 62% de l'ensemble des dépenses de l'ALO et 58% de la DGF et notamment le chauffage. Le lycée a contracté avec la société Cofely et encadré par la Région. Manquant de lisibilité car absence de factures depuis avril 2018, Mme REA a souhaité rencontrer M. RUEL, technicien de la Région pour explication sur la teneur du contrat. On retrouve dans ce service toutes les dépenses liées au fonctionnement de l'établissement.

Questions de Mme GROUTY, sur les postes de dépenses suivants : à quoi correspondent les 80 000€ pour les sections sportives ? et les 20 000€ pour le poste reprographie ?

Réponses de Mme REA et M. FLECHER, à la 1^{ère} question, cette somme certes importante est utilisée pour les trajets en bus, et les locations d'infrastructures sportives. Quant aux frais de reprographie, ils englobent le coût copie, la location des photocopieurs, ce qui pour 1600 élèves et 150 enseignants revient à 12€ par élève, ce qui est peu.

- Sur le SRH : ce service fonctionne grâce aux recettes des usagers. Le nombre prévisionnel de repas à servir en 2019 est de l'ordre de 174 000 au total en comptabilisant les repas pris par les internes, les repas des externes et des commensaux. Les tarifs des repas ont été votés au dernier CA et pour rappel sont de 3.83€ pour les élèves avec un coût de revient de 3.91€. Il est précisé par Mme JACQUET, magasinière en cuisine, que les produits sont de plus en plus issus de circuits courts, notamment les viandes et les produits laitiers qui proviennent de la Région. L'équipe cuisine souhaite s'investir pour obtenir le label régional. Mme REA informe sur la répartition des dépenses du service : les denrées représentent 54,64% du total des dépenses, 22,54€ de reversement à la Région au titre du FRRPI (Fonds Régional de Rémunération des Personnels d'Internat) et du FCSH (Fonds Commun du Service Hébergement), 9,60% est reversé à l'ALO pour la contribution du service SRH aux frais de viabilisation et 13,22% pour les charges de fonctionnement.

> En conclusion :

Le montant inscrit au budget est de 2 305 711,48€ en dépenses et 2 270 461,83€ en recettes. Il s'équilibre avec un prélèvement de fonds de roulement de 27 941€.

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

6. PRESENTATION DU BUDGET 2019 DU GRETA

Mme REA commence sa présentation en informant que le GRETA utilise 200m² de locaux du lycée Louis Armand et occupe d'autres locaux, à l'Arbresle et à Thizy.

La volonté est de séparer les dépenses entre le GRETA et le lycée. De nombreuses dépenses sont ainsi payées par le lycée mais refacturées au GRETA, comme les frais de téléphone, d'affranchissement. Pour une gestion budgétaire plus transparente, et au fur et à mesure de la mise en concurrence des contrats, il est souhaité que le GRETA paie directement ses propres dépenses.

> Le cadre général de l'élaboration du budget :

Il a été établi conjointement par Mme REA et M. PADILLA, Directeur opérationnel du GRETA, sur le principe de sincérité et de prudence, élaboré en fonction des formations connues et déjà conventionnées.

> Les recettes :

Le budget 2019 est prévu à hauteur de 1 455 629€. Il est en hausse de 28,19% par rapport à celui de 2018, en raison du redémarrage des formations financées par la Région. Le GRETA a également remporté 6 appels d'offre régionaux.

Les recettes proviennent de 70% de fonds publics (55% de la Région et 15% de Pôle Emploi) et 30% de fonds privés (27% d'entreprises et 2% d'individuels).

M. FLECHER précise que les fonds privés devraient être développés pour ne pas être trop tributaires des politiques publiques.

En termes d'activités, les recettes se répartissent de la manière suivante :

- 31,48% de formations industrielles ;
- 18,04% de tertiaire ;
- 17,48% dans le bâtiment ;
- 11,76% en sanitaire et social ;
- 10,57% de formations générales – langues ;
- 6,68% en hôtellerie-restauration ;
- 3,99% d'orientation et de conseil.

> Les dépenses :

La rémunération est le poste de dépenses le plus important avec 983 151€ représentant 68,01% des dépenses totales, suivi par les frais généraux (15,16%), les frais pédagogiques (9,49%), les frais de déplacement (2,08%), les frais de locaux reversés au lycée (0,42%), et 4,84% d'investissement.

> En conclusion :

Le budget montre une dynamique positive, il se veut sincère dans l'évaluation de ses recettes et l'évaluation de ses charges incompressibles, notamment de rémunération.

M. FLECHER pense qu'avec la création du compte personnel de formation en euros et non plus en heures du temps du DIF, à savoir 500€/an, cumulable 10 ans, soit 5 000€, cela devrait changer le paysage de la formation professionnelle.

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

7. DELEGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CHEF D'ETABLISSEMENT

Le Conseil d'administration donne délégation au Chef d'établissement pour la passation de marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part et des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics, de l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique publié au JORF n°0219 du 20 septembre 2016 et de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif au marché.

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

8. OCCUPATION DES LOCAUX A USAGE ADMINISTRATIF EN EPLE POUR LE GRETA

Reversement d'une cotisation globale de 15m² pour l'usage des locaux à usage administratif.

Cette contribution comprend les charges immobilières, la petite maintenance et les produits et fournitures d'entretien.

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

9. REMISE GRACIEUSE

M. FLECHER demande aux membres du CA de bien vouloir accepter une remise gracieuse d'un montant de 500€ correspondant à 5 mois de loyer à 100€ d'une chambre du lycée occupée par un professeur en difficulté financière.

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

10. PLAN D'AMORTISSEMENT

Les amortissements concernent les biens achetés dont la valeur est supérieure à 800€ HT.

L'amortissement permet de mesurer la richesse mobilière et immobilière du lycée.

Mme REA soumet au vote un plan d'amortissement, valable pour le lycée et le GRETA (en pièce jointe).

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

11. FIXATION DES PRIX DES MALLETTES PROFESSIONNELLES POUR LES ELEVES DE LA SECTION PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIQUE

Le lycée achète le matériel nécessaire à la confection des mallettes professionnelles. La prime d'équipement régional est versée directement au lycée. Ces mallettes sont donc gratuites pour les élèves concernés.

Mme REA soumet au vote le tarif 2019 appliqué pour chaque type de mallette (en pièce jointe).

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

12. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATRICES POUR LE LYCEE

Mme REA propose aux membres du CA 3 DBM concernant le budget 2018 du lycée.

Elle demande de prélever 500€ sur le fonds de roulement pour la prise en charge de la remise gracieuse.

Elle présente des ouvertures de crédits suite à des recettes nouvelles non inscrits dans le budget initial de 2018, concernant d'une part la vente à la société Axo sciences d'une chaîne d'enduction fabriquée par les BTS pour un montant de 12 365,17€ et une recette supplémentaire suite à la déchéance quadriennale votée au CA de juin 2018 à hauteur de 12 500€

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

13. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATRICE POUR LE GRETA

Sur le budget annexe GRETA, Mme REA propose un prélèvement sur fonds de roulement de 60 000€ sur la ligne d'imputation « Formation continue – Rémunération- OREMUD », ce qui permettra ainsi de rémunérer les formateurs et les personnels GRETA.

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

14. PRESENTATION ET VOTE DE 9 CONVENTION ET 2 CONTRATS

> Convention d'occupation des locaux d'un appartement de fonction par le GRETA pour des formations d'aide à la personne

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

> Convention constitutive d'un groupement de commande de denrées alimentaires 2020-2021 avec le lycée La Martinière Duchère

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

> Convention avec la compagnie de théâtre Le midi moins cinq (650€)

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

> Convention de partenariat avec le théâtre de Villefranche sur Saône pour le projet « Conversation privée » (920€)

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

> Convention de collaboration avec M. Eric BRUNET, formateur, sur le thème de l'estime de soi et la confiance dans le cadre de la semaine prévention-santé (300€)

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

> Convention de collaboration avec M. Bernard MARS, consultant conférencier, sur le thème de la prévention routière dans le cadre de la semaine prévention-santé (1 200€)

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

> Convention de collaboration avec Mme Brigitte DEUR, nutritionniste, sur le thème de la nutrition dans le cadre de la semaine prévention-santé (600€)

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

> Convention de collaboration avec l'association CSAPA Jonathan, sur le thème de la prévention des addictions dans le cadre de la semaine prévention-santé (240€)

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

> Convention de collaboration avec le Comité du Rhône de l'association prévention routière dans le cadre de la semaine prévention-santé (1 000€)

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

> Contrat de fourniture de pains et divers produits de boulangerie avec la SARL Au petit craquant

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

> Contrat de maintenance du matériel de production (chaud) avec la société Perrier pour 3 744€ annuel

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

15. BILAN FINANCIER DU VOYAGE AU COSTA RICA

Du 15 au 28 octobre 2018 avec 16 élèves et 2 accompagnateurs pour un coût total de 19 217,31€.

La participation financière par élève reste inchangée par rapport au budget prévisionnel, à savoir de 600€ ainsi que celle du lycée de 1300€ par accompagnateur.

A noter les subventions de l'Etat, à hauteur de 3 217,31€ et la Région de 3 500€ et le don de la PEEP pour 300€. (*budget complet en pièce jointe*)

16. BUDGET PREVISIONNEL DU VOYAGE EN ALSACE

Du 5 au 6 avril 2019 avec 45 élèves et 3 accompagnateurs pour un coût total prévisionnel de 5 430€.

Vote de la participation financière par élève de 113€ pour une participation globale du lycée à hauteur de 345€. (*budget complet en pièce jointe*)

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

17. BUDGET PREVISIONNEL DU VOYAGE A PARIS

Du 10 au 12 avril 2019 avec 45 élèves et 4 accompagnateurs pour un coût total prévisionnel de 8 8450€.

Vote de la participation financière par élève de 180€ pour une participation globale du lycée à hauteur de 745€. (*budget complet en pièce jointe*)

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

18. BUDGET PREVISIONNEL DU VOYAGE EN ITALIE

Du 7 au 12 avril 2019 avec 53 élèves et 4 accompagnateurs pour un coût total prévisionnel de 17 244€.

Vote de la participation financière par élève de 302€ pour une participation globale du lycée à hauteur de 1 238€. (*budget complet en pièce jointe*)

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

19. PLAN D'AMORTISSEMENT

Les amortissements concernent les biens achetés dont la valeur est supérieure à 800€ HT.

L'amortissement permet de mesurer la richesse mobilière et immobilière du lycée.

Mme REA soumet au vote un plan d'amortissement, valable pour le lycée et le GRETA (en pièce jointe).

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

20. FIXATION DES PRIX DES MALLETES PROFESSIONNELLES POUR LES ELEVES DE LA SECTION PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIQUE

Le lycée achète le matériel nécessaire à la confection des mallettes professionnelles. La prime d'équipement régional est versée directement au lycée. Ces mallettes sont donc gratuites pour les élèves concernés.

Mme REA soumet au vote le tarif 2019 appliqué pour chaque type de mallette (en pièce jointe).

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

21. QUESTIONS DIVERSES

Questions et remarques émanant des présidentes des deux fédérations de parents d'élèves, Mme RICARD pour la FCPE et Mme BROUTY pour la PEEP :

- Demande faite de participer aux CVL (Commission de la Vie Lycéenne) et aux CHSCT (Commission Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) entre 12h et 14h : acceptation de M. FLECHER.
- Quelques parents ont fait remonter à leur fédération que leurs enfants n'avaient pas suffisamment à manger dans leur assiette à la cantine. M. FLECHER s'interroge de savoir combien de parents se plaignent afin de connaître la pertinence de cette remarque. Il précise que le lycée ne dispose pas de forfaits, les élèves mangeant au ticket, ce qui est très difficile de pouvoir quantifier exactement le nombre de lycéens qui vont au jour le jour manger à la cantine mais pour autant l'estimation est toujours bonne. M. FLECHER informe que les menus sont produits sur place par toute une équipe de cuisiniers professionnels et en profite pour les remercier pour la qualité de leurs menus. Il est d'ailleurs rejoint par les trois représentants des élèves qui félicitent à leur tour l'ensemble de l'équipe cuisine. De plus, Mme JACQUET, magasinière en cuisine, informe que de plus en plus de matières premières proviennent de filière courte. Mme REA précise que les tarifs de cantine sont fixés par la Région et que le menu est de 3,83€. Concernant le manque de temps de certains élèves pour manger, M. FLECHER reconnaît que le self atteint progressivement son seuil de saturation en raison de la forte hausse d'effectifs. Des travaux vont être engagés par la Région pour palier à cette constatation.
- Concernant le CDI et les salles de permanence, certains parents se plaignent que ces lieux ne soient pas suffisamment ouverts. Les élèves répondent en précisant que ces endroits sont accessibles de manière satisfaisante.
- Sur les vols intervenus, M. GUY, informe que le groupe d'élèves ayant commis ces vols ont été identifiés en partenariat avec la Police. Une demande a été faite à la Région d'une caméra de surveillance supplémentaire.

Présentation de deux motions du corps enseignant :

- Mme JOURNAY s'interroge sur la ventilation des IMP.
- Mme TAMBRUN-JACQUETON évoque les cours des mercredis après-midi pour les devoirs en groupe.

La séance est levée à 21h 30.

Le Président du Conseil d'Administration,

M. FLECHER



La secrétaire,

Mme PICHON-TAMARIT

